Révision du Schéma Directeur d'Assainissement

Depuis le 1er janvier 2025, la commune a cessé d'exercer la compétence assainissement sur son territoire et l'a transféré à la Communauté de Commune Loue Lison (CCLL).

Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Ainsi, la station d'épuration, les 4 postes de relevage et les réseaux d'eaux usées sont désormais propriétés de la CCLL.

Station d'épuration de Lods

Soucieuse de transmettre un patrimoine de qualité à la CCLL, la commune a entreprit, au préalable de ce transfert, la révision de son schéma directeur d'assainissement qu'elle a confié au bureau d'étude NALDEO situé à BESANCON.

Ce schéma directeur est un véritable outil de gestion et de programmation pluriannuelle pour la collectivité qui doit permettre de déterminer et cerner les éventuels dysfonctionnements et insuffisances ainsi que les améliorations à apporter afin de disposer d'un système d'assainissement cohérent et durable à l'échelle de la commune.

La première étape du schéma directeur consiste en un état des lieux complet des ouvrages et du service d'assainissement.

Un diagnostic est ensuite effectué par le biais de campagne de mesure sur les réseaux et les ouvrages (Débit / pollution / impact sur le milieu récepteur…).

Lors de cette phase, vous serez peut-être sollicité par le cabinet pour la réalisation du diagnostic de vos raccordements eaux usées et eaux pluviales.

Enfin, en fonction des observations effectuées au préalable, le schéma directeur proposera des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissements chiffrés et hiérarchisés.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Loue, patrimoine naturel si cher à nos yeux, subit une pollution impactant grandement son état écologique. Le rejet direct d'eaux usées par les collectivités ou particuliers fait partie des causes de dégradation de son état. Il est important que tout un chacun prenne conscience de ces enjeux et prenne les dispositions nécessaires afin d'éliminer ces sources de pollution.

Le transfert de la compétence assainissement à la CCLL, disposant d'un service assainissement compétent, conjugué à la réalisation du schéma directeur va dans ce sens.

« Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin ! »

Le schéma directeur sera élaboré durant l'année 2025. Malgré le transfert de la compétence, la CCLL a souhaité intégrer la commune au suivi de cette étude afin de partager son savoir et exprimer ces recommandations.